

# Projet de casino : la ville relance

La ville ne manque pas d'arguments pour obtenir l'autorisation de rouvrir un établissement de jeux, bien qu'elle ne soit toujours pas classée station balnéaire. Celui-ci serait implanté sur le site des anciens chantiers, près de l'hôtel, du parc et du port de plaisance

À L'UNANIMITÉ, les élus ont approuvé vendredi le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation d'un établissement de jeux sur la commune. « On peut être pour ou contre le jeu, mais il faut reconnaître l'intérêt considérable que représente un casino pour la ville » a indiqué Francisque Luminet dans les rangs de l'opposition. Le premier adjoint Gabriel Jauffret, qui présidait la séance, a souligné, outre la source de revenus considérable, le plus apporté par ce type d'établissement en terme d'attractivité pour la ville.

## Un classement qui fait défaut

Tous d'accord, les élus ne se sont pas attardés sur le sujet. Pour comprendre quels arguments la ville entend mettre en avant pour défendre son projet au ministère de l'intérieur, qui délivre les indispensables autorisations, il faut se pencher sur le rapport joint à la délibération.

Car La Seyne ne remplit pas

toutes les conditions requises pour obtenir l'ouverture d'un casino. L'exploitation des jeux n'est tolérée que dans les communes classées comme station thermique, balnéaire ou climatique.

L'argument de la ville consiste à souligner qu'elle a accueilli un casino durant la quasi totalité du XX<sup>e</sup> siècle et qu'elle a entrepris des démarches pour sa réouverture rapidement après sa fermeture en 1994, du fait de l'exploitant. Elle précise aussi que durant tout ce temps — un siècle tout de même — l'administration a constamment renouvelé l'autorisation d'exploiter le casino, « au regard d'une situation acquise de longue date » d'une part et « des démarches permanentes de la ville en vue de l'obtention de son classement ».

## La continuité comme argument

La dernière demande de classement, initiée en 1998, est toujours en voie d'instruction interministérielle. La ville rappelle enfin que la loi permet le maintien d'une auto-

risation préalablement accordée aux stations antérieurement classées, par décision du ministre de l'intérieur.

C'est cette continuité quasi permanente de l'activité et la volonté toujours maintenue de conserver le casino que le rapport met en avant, rappelant en conclusion « le droit acquis » évoqué dans un courrier émanant du ministère de l'intérieur lui-même.

Reste à savoir, et c'est la conclusion de ce rapport, comment le ministère de l'intérieur appréciera « les éléments de cette continuité et/ou le résultat de la procédure de classement ». Il sera saisi dès que le résultat de la procédure de délégation du service public qui vient d'être engagée sera connu. Les dés sont jetés...

Caroline MARTINAT.

## Sur le site des anciens chantiers

La ville souhaite la réouverture d'un casino, mais pas aux Sablettes. Le rapport fourni aux élus précise que « la présence, à proximité du port de plaisance, à proximité du centre ville, voisin du futur emplacement de l'hôtel et à la lisière du parc paysager, d'un établissement de nature à attirer un public permanent tout au long de l'année, contribuera à l'animation commerciale du cœur de ville ».



L'histoire du casino des Sablettes, fermé en 1994, est longue d'un siècle (lire ci-dessous) et pourrait servir d'argument à la municipalité pour en ériger un à proximité du futur port de plaisance. (Photo Rina Uzan et Repro DR)

## Un siècle de jeux

La première proposition visant à accueillir un casino à La Seyne fut soumise au conseil municipal lors de sa séance du 24 octobre 1885.

Plusieurs casinos furent ainsi exploités jusqu'en 1912, date à laquelle furent fermés tous les établissements de jeux en France. Mais dès le 17 septembre 1920, le conseil municipal signait un nouveau cahier des charges pour l'exploitation du casino des Sablettes, jusqu'en 1936.

Le 2 août 1935, les élus le prorogèrent jusqu'au 21 juin 1941. Le 12 août de cette année-là, les élus décidèrent de ne pas renouveler la demande d'autorisation de jeux, qui rouvrit pourtant ses portes dès le 13 mars 1946, jusqu'en 1994. La fermeture administrative fut prononcée par arrêté ministériel le 4 octobre, pour des raisons exclusivement liées à la personnalité de l'exploitant.

